



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE**

**N° Spécial**

**29 Octobre 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial PCI du 29 Octobre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	<b>Page</b>
PCI N° 2020-134	28.10.2020	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.	3

POLE DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE

**Arrêté PCI n° 2020-134 du 28 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** la loi organique n°2001.692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances ;
- Vu** la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence ;
- Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;
- Vu** le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** le décret du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 9 août 2019 portant nomination de Madame Virginie GUERIN-ROBINET, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Anne CLERC, en qualité de Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de M. Yoann BLAIS en qualité de sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral PCI n°2020-129 du 19 octobre 2020 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, assiste le préfet dans la conduite des actions à mener au titre du développement économique, de l'emploi, du suivi des entreprises en difficulté et de la coordination interministérielle au titre du plan de relance.

**ARTICLE 2** : Pour l'exercice de ses missions, délégation est donnée à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances autres que les décisions attributives de subvention et les décisions d'engagement des crédits de l'Etat.

**ARTICLE 3** : Lorsqu'il est désigné par le préfet pour assurer les permanences de nuit ou de fin de semaine, les jours fériés ou les jours de fermeture des services, délégation de signature est donnée à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer, les saisines juridictionnelles, tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières, se rapportant à l'administration ainsi qu'à la coordination des services déconcentrés de l'Etat dans le département, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence
- arrêtés de conflit

**ARTICLE 4** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer :

- tous documents et décisions se rapportant à la situation et au séjour des étrangers, y compris les saisines juridictionnelles, les arrêtés d'hospitalisation d'office, de sorties d'essai et de levée d'hospitalisation d'office et les décisions de suspension de permis de conduire ;

- les procès-verbaux de séance de la commission de surendettement des particuliers et toutes les décisions actées dans les procès-verbaux : décision de recevabilité, de suspension de poursuites, de déblocage de fonds de participation, de demande de vérification des créances, de clôture de dossiers, de plans conventionnels d'apurement des dettes, de mesures recommandées, d'autorisations de prêts sociaux.

**ARTICLE 5** : Dans le cadre de la procédure d'élaboration et d'exécution budgétaire, à Monsieur Yoann BLAIS, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, reçoit délégation à l'effet de signer les engagements juridiques et d'attester le service fait afférent au centre de responsabilité suivant :

Centre de responsabilité « résidence du sous-préfet chargé de mission »

**ARTICLE 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yoann BLAIS, sous-préfet, chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, la délégation de signature est exercée par M. Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BERTON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, la délégation de signature est exercée par Mme Virginie GUERIN-ROBINET, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ARTICLE 7:** L'arrêté PCI n°2020-122 du 7 septembre 2020 est abrogé et toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 8 :** Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfet chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 28 octobre 2020

Le préfet des Hauts-de-Seine

Laurent HOTTIAUX

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DU**  
**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture

adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>